

(fenêtres sur cours)



septembre 2009

iufm

Bonne rentrée à l'IUFM

Comme nous, vous avez choisi ce métier passionnant, avec l'ambition de faire réussir tous les élèves : bienvenue ! Cette année sera une année exceptionnelle dans les IUFM : verra-t-elle leur fin ou au contraire leur rénovation, leur transformation ?

Pour les PE2, l'année se déroulera sur le schéma de formation habituel, alors que pour les PE1 les mesures transitoires à la réforme de la maîtrise entraînent, dès la rentrée, des modifications importantes. Après les mobilisations de l'année dernière pour s'opposer à la baisse du nombre de postes au concours et à une réforme si précipitée et si mal ficelée qu'elle a réuni contre elle l'ensemble des étudiants, stagiaires, personnels et même les présidents d'universités et directeurs d'IUFM... des groupes de travail interministériels se remettent en place.

Parce qu'enseigner est un métier qui s'apprend, un métier complexe qui nécessite un haut niveau de formation, le SNUipp agit pour améliorer la formation des enseignants. C'est important pour chacun d'entre vous, mais aussi pour l'avenir de l'école ! C'est pour vous informer, débattre, construire, mais aussi vous défendre et défendre l'école que le SNUipp sera à vos côtés tout au long de l'année !

Alors, bonne rentrée, bienvenue à l'IUFM, dans les écoles et au cœur des classes !

Notre
société
dans
20 ans,
c'est
lui.



**DONNONS à L'éCOLE
LES MOYENS
DE SES AMBITIONS !**



Pourquoi se syndiquer ?

Plus nombreux, plus forts, plus efficaces.

En tant que délégués du personnel, élus par toute la profession, nous défendons tous les collègues.

Cela demande des moyens et du temps :

du temps pour effectuer les démarches, régler les problèmes vous concernant

...

des moyens pour financer les bulletins, le téléphone, le matériel, l'envoi de courriers, la mise à disposition de sites d'information, ...

Se syndiquer, c'est aussi défendre des valeurs : la réussite de tous les élèves, la solidarité, la laïcité, l'équité et la transparence dans la gestion des personnels, la démocratie, la justice sociale...

Pour décider ensemble et agir sur l'avenir, syndiquez-vous !

Je me syndique !



3000 postes au concours en moins

L'éducation nationale n'est pas épargnée par le dogme gouvernemental du non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite avec 13 800 postes en moins à cette rentrée, dont 6 000 dans le premier degré. La suppression de 3000 postes de stagiaires se traduit, par une limitation de l'accès au métier pour les jeunes et aussi par une dégradation pour les écoles : formation continue, remplacements, scolarisation en maternelle, ... sont touchés. Sans compter les effets de la suppression de 1500 postes RASÉD...

Les chiffres

Des élèves en plus, des postes en moins,
2008 : 11 200 pour
2 600 élèves supplémentaires
2009 : 13 500 pour 14 000 élèves
supplémentaires attendus
2010 : 16 000 pour 5 300 élèves
supplémentaires attendus

Le SNUipp

Le SNUipp (syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et pegg) est le premier syndicat dans les écoles avec 47,14 % des voix aux dernières élections professionnelles. Né il y a 16 ans, il n'a cessé de grandir depuis. Il regroupe aujourd'hui environ 53 000 enseignants du premier degré. La transformation de l'école, la recherche de l'unité, la transparence, l'équité, les droits et libertés dans le monde... sont quelques-uns de ses principes fondateurs. Le SNUipp fait partie de la FSU (fédération syndicale unitaire), première fédération de l'éducation.

Sommaire

| | |
|---------------------|---------|
| Actualités | P3 |
| Dossier compétences | p4 et 5 |
| Infos services | p6 |
| Droits de l'enfant | p7 |
| PESI | p8 |

Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur papier recyclé par une imprimerie Imprim'Vert.

Fenêtres sur Cours
IUFM est une
publication
du SNUipp
Secteur IUFM
128, Bd Blanqui
75013 Paris
01 44 08 69 30
www.snuipp.fr



Papier recyclé



Concours

A partir de cette année, l'inscription par internet s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation.

Inscriptions : du jeudi 10 septembre 2009, à partir de 12 heures, au mardi 20 octobre 2009, avant 17 heures, heures de Paris.

Dates des épreuves :

Épreuves d'admissibilité

◆ Épreuve de français : mardi 27 avril 2010 de 13h00 à 17h00

◆ Épreuve de mathématiques : mercredi 28 avril 2010 de 8h30 à 11h30

◆ Épreuves d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie : mercredi 28 avril 2010 de 14h30 à 17h30

◆ Épreuve écrite portant sur une langue à extension régionale délimitée : la date est fixée par chaque recteur d'académie dans laquelle le concours externe spécial et le second concours interne spécial peuvent être organisés.

Épreuves d'admission :

les calendriers seront portés à la connaissance des candidats par les académies organisatrices des épreuves et seront disponibles sur le serveur internet de celles-ci.

Attention : les attestations des pré-requis en natation et secourisme sont à fournir à la date de clôture des registres d'inscription.



Université d'automne

Echanger et confronter ses idées, ses réflexions avec d'autres enseignants, des chercheurs, des représentants d'associations... Le SNUipp organise son rendez-vous annuel avec sa neuvième université d'automne du 23 au 25 octobre à La Londe-les-Maures dans le Var. Au sein d'un programme déjà important, le 20ème anniversaire de la déclaration des droits de l'enfant prendra toute sa place.

Vous êtes intéressés ? Vous avez le droit d'y participer : pour en savoir plus et connaître le programme, contacter sans attendre le SNUipp !

Réforme du recrutement et de la formation des enseignants : où en est-on ?

Le dossier du recrutement et de la formation des enseignants a largement occupé la scène éducative l'année scolaire dernière. Il sera encore cette année au centre des préoccupations de la communauté éducative qui continue de rejeter ce projet de façon unanime.

Pas de vacances pour les décrets

En urgence durant l'été, le gouvernement a publié au Journal Officiel, le décret fixant les modalités de la réforme de la Formation des enseignants des écoles. Le SNUipp qui avait voté contre ce décret et avait demandé avec l'ensemble des organisations syndicales le report de leur publication a dénoncé cette précipitation alors qu'au même moment la remise des rapports des commissions Marois et Filâtre venait de démontrer qu'une concertation approfondie et sans a priori était nécessaire sur de nombreux points de la réforme de la formation des enseignants.

Cette publication des décrets anticipe sur des points importants de la réforme, comme la place du concours et l'avenir des IUFM. Dans le même temps, le ministère annonce la volonté d'un véritable dialogue social.

De véritables concertations, avec tous les acteurs de la formation des enseignants doivent être engagées !

Enseigner est un vrai métier : mettre tous les élèves sur les chemins de la réussite scolaire demande une formation approfondie tant en matière disciplinaire que pédagogique et professionnelle. Ceci nécessite donc la suspension de la publication de ces décrets.



Mesures transitoires

Les mobilisations et l'absence de propositions de masters aux métiers de l'enseignement ont contraint le ministère à repousser un certain nombre de dispositions de la réforme de la formation des enseignants et à mettre en place des mesures transitoires pour cette année scolaire. Prises pour l'année 2009-2010, elles enclenchent le processus de masterisation.

Concours 2010 : 3 catégories de candidats

→ les titulaires d'un master ou inscrits en M2 à la rentrée universitaire 2009 ;

à titre exceptionnel et dérogatoire pour la seule session 2010 des concours :

→ les présents aux épreuves d'admissibilité de la session 2009,

→ les inscrits en M1 dans une composante universitaire (dont les IUFM) à la rentrée 2009.

Inscription en PE1 égale au M1 ?

L'inscription en PE1 vaut inscription en M1 par convention avec l'université. En cas de réussite au concours ou d'admissibilité, le M1 serait validé. En cas d'échec, il serait soumis à la validation de l'année. Les lauréats au concours devraient, en 2010-2011, enseigner en pleine responsabilité dans une classe pour les 2/3 du temps de service et 1/3 en formation. Jusque là après le concours, c'est 60 % du temps qui était consacré à la formation professionnelle. On est donc loin du compte ! D'autant que cette promotion ne bénéficie pas de plus de formation avant le concours.

Les IUFM dans l'action

La mobilisation dans les IUFM durant l'année scolaire 2008-2009 ne s'est jamais démentie. A partir de janvier, à des rythmes divers, les appels à la grève et les journées d'action se sont multipliés. Les uns partant alors que d'autres commençaient à s'essouffler, certains restant bloqués plusieurs semaines quand d'autres manifestaient à date fixe...

En tout cas, presque aucun IUFM n'a été épargné par cette vague de contestation. Même les présidents d'IUFM et les présidents d'université demandaient le report d'une réforme mal préparée et trop précipitée. Un mouvement multiforme s'est développé dans les différents IUFM comme à Livry-Gargan, Paris, Aix puis Marseille, Toulouse, Caen, Grenoble, Rennes, Lyon... Manifestations, blocages, pique-nique, happening, freezing, nuits des IUFM ont montré l'inventivité des étudiants, stagiaires et personnels des IUFM.

Dès la rentrée nous vous invitons à participer aux débats, réunions, rencontres pour donner votre avis et envisager les suites !

Stages en responsabilité pour les PE1

Alors que les décrets prévoient des stages en responsabilité pour les étudiants en M2, une circulaire du ministère précise que les étudiants qui préparent le concours peuvent bénéficier dès cette année transitoire de ces stages. Si l'idée de confrontation à la classe et aux réalités est intéressante, ces périodes ne peuvent se substituer à une réelle formation professionnelle après le concours. L'IUFM doit prendre toute sa place dans l'accompagnement et le suivi de ces stages.

La rémunération de ces heures sera évidemment bien accueillie...

Questions de compétences

« Du socle commun pour l'école au cahier des charges de la formation, la notion de compétence s'inscrit, à tous les niveaux du système éducatif, comme le moyen de réguler les apprentissages. Mais le langage qui en découle ne renvoie pas toujours aux mêmes logiques. Si d'un point de vue sociologique ou psychologique, la compétence s'intéresse aux conditions de développement de la personne en mettant en avant ses acquis, elle a un tout autre écho dans une logique de performance. Puisqu'elle touche désormais toutes les sphères de l'éducation, il importe de mieux la connaître pour pouvoir mieux l'utiliser. Que ce soit en formation initiale à l'UIFM, lors des premiers stages en responsabilité ou dans la pratique quotidienne de la classe, quels sont les apports et les limites d'une logique de compétences ? Ce dossier tente d'ouvrir quelques pistes de réflexion.

Connaître son métier

Les compétences professionnelles, celles qui permettent de dire que l'on connaît son métier, sont facilement repérables chez un artisan ou un dentiste. Mais pour le métier d'enseignant, elles renvoient à des savoir-faire, des gestes, des outils pas toujours repérés ni explicités, même pour les enseignants expérimentés. Cela ne facilite pas la compréhension des réussites et des échecs pour le débutant. Des chercheurs comme Frédéric Saujat analysent l'activité de l'enseignant pour définir les compétences professionnelles. Comment les enseignants s'efforcent-ils de faire « ce qu'on leur demande » ? Qu'est-ce que « ça leur demande de faire » ? De quelles ressources disposent-ils et quelles ressources se donnent-ils pour le faire ? Enseigner, c'est prendre à tout moment des décisions autant sur le plan didactique et pédagogique que relationnel ou matériel. Au fur et à mesure de l'expérience, certains gestes peuvent être automatisés. Mais lorsqu'on est en formation, en responsabilité, il faut instaurer un cadre qui rende possible l'apprentissage des élèves autant que son propre apprentissage. Le stagiaire doit tenir compte des prescriptions institutionnelles, alors qu'il se retrouve confronté à

la réalité de la classe... Il peut très vite y avoir un clivage entre des compétences prescrites et des pratiques qui sont le résultat de compromis que l'enseignant est amené à faire pour répondre aux exigences de son travail. Travailler sur cet écart est une source d'apprentissage et de développement professionnel. Un certain nombre de dispositifs (groupe d'analyse, jeu de rôle, vidéo formation) favorise ce travail, l'objectif étant de permettre aux stagiaires ou débutants d'analyser leurs pratiques. On y retrouve généralement des attentes convergentes entre formateurs et stagiaires. « C'est un moment privilégié, où l'on peut, à partir d'une situation très précise, revenir sur un aspect plus théorique étudié par ailleurs » note un formateur. Pour les stagiaires, c'est souvent « une partie essentielle de la formation car elle permet de prendre du recul et de mieux trouver sa place lors des stages ». Donner les moyens d'une attitude réflexive sur les gestes professionnels ne devrait pas se limiter à la formation initiale mais se poursuivre en T1-T2 et à travers des dispositifs de formation continue.

Questions à...

Bernard Rey

Professeur de sciences de l'éducation à l'Université libre de Bruxelles



Que recouvre la notion de compétence scolaire ?

C'est un terme qui peut avoir beaucoup de sens différents. Il peut renvoyer à des actes automatisables, tels qu'effectuer une soustraction. C'est aussi le fait de savoir mobiliser ces procédures dans des situations complexes comme par exemple « savoir utiliser les opérations arithmétiques dans des situations variées ». On parle parfois de compétences générales telles que « savoir résoudre un problème ». Mais ce type de

formulation recouvre des activités intellectuelles très diverses.

Quel lien existe-t-il entre compétence et savoir et comment s'est-il développé dans le système éducatif ?

Tout savoir exige des compétences. Car un savoir ne se réduit pas à un agrégat d'informations; c'est plutôt un ensemble d'énoncés liés entre eux et qui permet de comprendre un aspect de la réalité. A l'inverse, il n'y a pas de compétences sans savoirs. Dans les années

Laëtitia,
T1 l'an passé dans
le Loir et Cher

Le référentiel : outil ou finalité

Les 4 journées de stage T1 lui ont permis d'approfondir certaines compétences du référentiel de formation. « La première journée, nous avons travaillé avec l'équipe de circonscription sur les droits et devoirs du fonctionnaire. La deuxième s'est déroulée dans la classe d'un maître formateur, qui m'a permis de voir sa gestion de classe. Puis deux jours à l'IUFM avec un temps pour échanger entre nous, les T1. Nous avons pu aborder les problèmes de rentrée, la façon dont nous pouvons aider les élèves en difficulté, les évaluations... Enfin une journée de formation sur un thème au choix, comme le handicap à l'école ou le langage en maternelle. » Laëtitia a beaucoup apprécié de pouvoir prendre du recul, mais considère que c'est trop peu et que ce dispositif devrait s'inscrire dans la durée.

Le cahier des charges de la formation énonce les 10 compétences professionnelles qui doivent être construites au cours de la formation. Mais qu'est ce qu'une compétence ? Comment l'évaluer ?

Une compétence indique généralement la ou les tâches qu'elle permet d'accomplir, mais n'est pas définie par les processus cognitifs qu'elle engage. Dans le cahier des charges, savoir « organiser le travail des élèves » ou encore savoir « prendre en compte la diversité des élèves » indiquent des buts à atteindre sans dire la manière de faire acquérir ces démarches. Si le référentiel de compétences n'est pas à lui seul un outil de formation, il implique des changements dans les finalités de la formation. A l'IUFM de Bourgogne, l'ensemble du plan de formation vise à permettre aux stagiaires de devenir des professionnels. Ainsi, le référentiel de compétences est décliné en référentiel de formation. Pour Nathalie Pinsard, directrice de l'IUFM de Bourgogne, « c'est un outil qui permet, au stagiaire et au formateur qui l'accompagne, à la fois de guider et de fixer des objectifs pour faire avancer la réflexion, faire évoluer les méthodes de travail. Mais on n'évalue pas l'acquisition de tou-



tes les compétences de la même manière. Certaines sont évaluées au cours des différents stages et font l'objet de rapports de visite des formateurs qui sont transmis au stagiaire. D'autres se construisent dans un processus de réflexion que le stagiaire élabore à travers des écrits réflexifs. Elles sont évaluées dans le cadre d'un travail de réécriture et d'un entretien avec un jury en fin d'année. Mais des compétences comme « agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique » sont parfois difficile à évaluer. En ne rendant visite que ponctuellement au stagiaire dans sa classe, il est parfois difficile de l'aider à se positionner face à des demandes de parents, ou face à des comportements exceptionnels de certains élèves. Néanmoins, à l'IUFM de Bour-

gogne, des indicateurs précis sont utilisés pour pouvoir évaluer ces compétences et rendre compte de leur acquisition. Il me semble donc, que la formation des enseignants gagne en qualité, puisqu'elle s'appuie sur des éléments précis que sont « concevoir sa classe », « gérer la diversité des élèves » ou encore « évaluer les élèves » ...appelés compétences professionnelles. Cela oblige à définir clairement ce qui est attendu d'un enseignant. » La construction de ces compétences professionnelles implique de réfléchir à des dispositifs de formation complexes permettant d'aborder les différents aspects du métier d'enseignant. Ils ne peuvent se limiter à de simples apports théoriques de savoirs disciplinaires.

80, on voulait que l'enseignant fixe des objectifs pour chaque séquence. Mais cela conduisait à ce que les élèves sachent exécuter des opérations stéréotypées. On a vu alors apparaître la notion de compétence comme tentative pour éviter ce découpage exagéré des apprentissages.

Quels sont les apports et limites d'un référentiel de compétences à l'école et de son évaluation ?

La notion de compétence attire l'attention sur le fait que les élèves

doivent être capables d'utiliser ce qu'ils savent dans des situations relativement inédites et non pas seulement d'exécuter des actes stéréotypés. Mais la manière dont on demande aux enseignants d'évaluer est déterminante. Pour certaines compétences du socle commun, il est difficile de définir les critères et les indicateurs qui permettront d'attester leur acquisition. Le recouplement de certaines compétences risque par ailleurs de sanctionner plusieurs fois un élève pour la même chose.



Dans un contexte de culture de l'évaluation, le référentiel de 10 compétences, déclinées en « connaissances, capacités et attitudes », sert de base à l'évaluation des enseignants, en formation initiale, mais aussi par la suite.

Le SNUipp, qui s'était opposé au cahier des charges de la formation des maîtres, entré en application à la rentrée 2007, dénonce un cadrage insuffisant au regard de l'autonomie des universités. Les réformes successives à l'IUFM ont conduit à un déséquilibre de la formation ne permettant pas la construction progressive de compétences professionnelles. Le SNUipp revendique une formation initiale continuée sur les deux premières années d'exercice avec une première année d'exercice à mi-temps sur le terrain et en formation.

L'absence de concertation et la précipitation des décisions pour une nouvelle réforme visant à recruter les enseignants au niveau master vont affaiblir davantage la formation. Le SNUipp demande une remise à plat de la réforme et l'ouverture de négociations avec tous les acteurs concernés. La formation des enseignants est une question essentielle pour l'avenir du système éducatif; elle définit la conception du métier et influe sur l'évolution des pratiques.

Changer de département

Il existe, pour les titulaires, une procédure nationale et informatisée de permutations sur la base d'un barème. Les stagiaires ne peuvent en bénéficier.

Cependant, en fin de PE2, à titre dérogatoire, vous pouvez demander à bénéficier d'une autre procédure, dite « inéat / exéat ». Il s'agit d'une demande de sortie du département dans lequel vous avez été recruté(e) (un exéat) et d'une demande d'entrée dans le département que vous souhaitez intégrer (un inéat). Elles doivent être adressées à l'Inspecteur d'Académie par la voie hiérarchique, c'est à dire le directeur de l'IUFM pour les PE2. Le changement de département ne peut être effectif que si les deux demandes sont acceptées.

Ces démarches s'effectuent le plus souvent en début d'année civile et sont examinées en fin d'année scolaire par les Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD) dans lesquelles siègent les délégué-e-s du SNUipp.

Pour constituer votre dossier et pour être informé de son suivi, n'hésitez pas à contacter le SNUipp de votre département.

NB : Ne pas confondre mutations et transfert de scolarité. Les stagiaires en transfert de scolarité pour leur année de PE2 devront réintégrer pour leur titularisation le département dans lequel ils ont été initialement recrutés.



Absence, congé de maternité

En cas d'absence, prévenir immédiatement l'IUFM ou, pendant les stages, l'école. Ensuite faire parvenir une demande de congé avec une pièce justificative (certificat médical par exemple). Le congé de maladie est accordé de droit, de même qu'un congé de maternité (16 semaines), de paternité, pour des événements familiaux graves... En tant que stagiaire, si vos absences cumulées atteignent 36 jours dans l'année, quel qu'en soit le motif, ou si l'absence n'a pas permis d'effectuer le stage en responsabilité, une prolongation de scolarité est proposée. Elle est fonction de la durée du congé.

N.B. : La validation et la titularisation ne pourront intervenir qu'à l'issue de cette prolongation, avec effet rétroactif dans le cas d'un congé de maternité.

Avancement, salaires

L'avancement des PE consiste en une progression selon une grille comportant 11 échelons de classe normale et 7 échelons de hors classe (accessibles à partir du 7ème échelon de classe normale). A chaque échelon correspond une valeur indiciaire qui permet de calculer notre salaire à partir de la valeur du point d'indice.

La progression est automatique jusqu'au 4ème échelon (exemple pour un 1er échelon au 01/09/2009 : 2ème échelon au 01/12/2009, 3ème échelon au 01/09/2010, 4ème échelon au 01/09/2011). Ensuite la progression d'échelon se fait selon 3 rythmes, grand choix, choix et ancienneté, avec des différences allant de 6 mois à 2 ans et demi. Cette progression est fonction de l'ancienneté et de la note administrative et repose sur un barème départemental (consulter le SNUipp départemental pour connaître ce barème).

Le SNUipp revendique un avancement de carrière identique pour toutes et tous, au rythme le plus rapide.

Validation des services auxiliaires

Si, avant d'être recruté(e), vous avez effectué des services dans l'une des trois fonctions publiques, vous pouvez les faire valider sous certaines conditions.

Cette validation a pour but de faire prendre en compte pour l'ouverture du droit à pension et le calcul du montant de la retraite de fonctionnaire, des services accomplis avant sa titularisation en qualité d'agent non titulaire (auxiliaire, contractuel, MI-SE, GRETA, services à l'étranger dans le cadre de la coopération etc..).

La validation est facultative et il faut expressément en faire la demande dans les 2 années qui suivent la titularisation; elle doit porter sur la totalité des services accomplis en tant que non-titulaire, même si à priori ces services ne paraissent pas validables.

Il faudra alors verser un complément de cotisation au titre de la pension. Vous disposez d'un an pour accepter ou refuser la notification de validation faite par l'administration suite à votre demande.

Par ailleurs, certains de ces services peuvent donner lieu à reclassement d'échelon.



Le Kisaitou est un document de référence, désormais incontournable. Tous les textes, toutes les réglementations concernant l'école primaire et ses personnels. Accompagné de sa version cd-rom. Disponible auprès du SNUipp. Egalement en ligne sur www.snuipp.fr.



Novembre 2009 marque le 20ème anniversaire de la Convention des droits de l'enfant (CIDE). Le comité des droits de l'enfant suggère une formation obligatoire sur la Convention pour tous les professionnels de l'enfance, notamment les enseignants. Il s'intéresse également aux mesures de prévention de la violence à l'école. Nous avons interviewé Sylvain Connac sur cette question des droits de l'enfant et sa place dans les pédagogies coopératives.

Sylvain Connac

professeur des écoles, fait partie de l'équipe pédagogique de l'école coopérative Antoine Balard à Montpellier. Docteur en sciences de l'éducation, il vient de publier aux éditions ESF, dans la collection « Pédagogies » dirigée par Philippe Meirieu un ouvrage intitulé « Apprendre avec les pédagogies coopératives; démarches et outils pour l'école ».



Quels impacts une formation aux droits de l'enfant pourra-t-elle avoir sur les pratiques enseignantes ?

Tout dépend de la nature de cette formation ! S'il s'agit d'une simple présentation de la CIDE, cela se traduira dans la classe par une nouvelle leçon d'instruction civique.

En revanche, s'il s'agit d'une véritable réflexion autour du respect des droits des enfants à l'école, la formation induira obligatoirement un travail pédagogique varié : la prise de parole, l'organisation de réunions démocratiques, la construction des règles de vie de la classe, la prise d'initiatives, le partage des responsabilités et les obligations qui permettent l'exercice de ces droits.

Prenons pour exemple l'article 12 : « Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. » Une formation professionnelle autour des questions relatives à l'expression des enfants devrait permettre aux enseignants d'introduire dans leurs classes des espaces de parole tels que le « Quoi de neuf ? », des responsabilités comme le « président de séance », des outils de communication comme la correspondance, le journal ou le blog scolaire.

Existe-t-il selon vous, des dispositifs de lutte contre les phénomènes de violence qui puissent être généralisés ?

Messages clairs, médiations et conseils coopératifs pourraient répondre à ce type de dispositifs. Un message clair est une courte

explication verbale que les enfants se font pour résoudre leurs petits conflits. Imaginons que Lucie ait bousculé Youssef qui s'est fait mal en se cognant contre le mur. Youssef propose alors à Lucie un message clair, qu'elle accepte. Ce qui peut donner, à l'écart des camarades :

- Tout à l'heure, tu m'as bousculé et je me suis tapé la tête contre le mur. En plus, tu ne t'es pas excusée. Ça m'a fait la honte parce que tout le monde a rigolé. As-tu compris ?

- Oui, j'ai compris, je m'excuse, je croyais que tu t'amusais.

Dans le cas où Lucie aurait répondu « C'est bien fait pour toi », Youssef aurait pu demander une médiation ou décider de déposer une critique en conseil.

En quoi l'école coopérative est-elle un espace particulièrement favorable pour faire vivre les droits de l'enfant ?

En plus de ce que le maître apporte, la classe coopérative se veut un espace où les personnes ont la possibilité de s'aider. A ce titre, ils peuvent exercer diverses libertés, comme celles de parler, de se déplacer ou de choisir une part de leur travail.

Pour que ces libertés individuelles n'altèrent pas celles des autres enfants, la classe coopérative s'organise autour d'une structure d'institutions qui autorise et canalise interactions et interrelations. Elle est donc spécialement prévue pour que justement, droits et obligations puissent devenir à leur tour des raisons pour se rencontrer, se respecter, échanger, projeter, construire et ainsi, apprendre.

Dans le vif du métier...

Thomas Pin vient d'effectuer le 2 septembre sa première rentrée en Seine-et-Marne.



Ce jour-là j'accueillais mes CE2. Ce fut pour moi un moment important car le premier contact avec ses élèves est déterminant pour la prise en main de la classe. Par chance, ce moment s'est déroulé comme je le souhaitais. Aidé sans doute par une classe très agréable.

Pour résumer, des élèves travailleurs et intéressés, une équipe enseignante dynamique et chaleureuse font de cette rentrée une rentrée idéale. D'autant plus idéale lorsque je la compare à celle de certains collègues victimes des affres de la rentrée scolaire des personnels ayant un petit barème : mis à disposition d'un IA, d'un IEN, fermeture de classe, association de services inconfortables...

Passé le moment de la rentrée vient le moment de l'installation dans le métier d'enseignant. Et c'est alors qu'il faut se mettre à faire des choix : par quoi vais-je commencer ? Comment vais-je progresser dans les apprentissages ? Comment vais-je faire réussir les élèves en difficultés ? Tous ces choix qui déterminent la réussite des élèves et de manière plus terre à terre la réussite de notre journée de classe. Ce sont des choix difficiles, qui prennent du temps et qui ne sont pas forcément pertinents, d'où la difficulté. N'ayant jamais eu de CE2, tout est à préparer et à penser. Mais ma courte expérience me laisse croire qu'une bonne préparation nous permet de passer une journée agréable...

Le PESI

Le Partenariat Educatif de Solidarité Internationale accompagne et soutient les projets d'échanges pédagogiques et professionnels entre enseignants en formation ici et là-bas.

PESI : retours avec des projets plein la tête...

« Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde », la philosophie du Partenariat Educatif de Solidarité Internationale semble se résumer dans ces paroles de Paulo Freire, pédagogue illustre. En effet, les étudiants et plus majoritairement les professeurs stagiaires semblent - si on en croit leurs restitutions de projets - avoir appris beaucoup de leur expérience à travers les 2 objectifs principaux du PESI : des échanges internationaux avec d'autres collègues en formation à caractère professionnel et « professionnalisant ». Mais ce qui frappe, c'est la découverte, voire le « choc culturel » qu'implique ce type de projet.

Se frotter à d'autres pratiques pédagogiques et d'autres approches culturelles de la pédagogie, à des contraintes d'enseignement différentes... sont sources d'apprentissage dans le cadre d'une formation.

Le PESI contribue à impliquer les futurs professeurs dans un véritable projet de solidarité internationale tout en leur offrant la possibilité pour le futur d'ouvrir ainsi leur pratique professionnelle sur le monde.

Le PESI accueille des projets d'échanges pédagogiques et professionnels entre futurs enseignants en formation ici en IUFM (année 1 et 2 et titulaires 1ère année) et à l'étranger.



INFORMATIONS SUR :

<http://www.solidarite-laique.asso/PESI>

Solidarité Laïque est une association, reconnue d'utilité publique depuis 1990 qui regroupe 55 organisations, dont le SNUipp, (associations, coopératives, mutuelles, syndicats) liées à l'enseignement public.

Date limite de dépôt des projets : 30 novembre 2009.

96%

de nos sociétaires nous accordent leur

CONFIANCE

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

n°1
de la relation
client

Ces résultats sont issus des études : ED-mutuel réalisée en mai-juin 2008 auprès d'un échantillon de 14 045 clients dont 1 182 enseignants et assimilés et l'Enquête en ligne réalisée en avril 2009 par Bearing Point et TRS Safrés auprès de 4 000 clients et usagers représentatifs de la population française. Annonceur : CFCM/CEE pour les CME - 34, rue de Wacken - 67100 Strasbourg - RCS B 588 506 354.